

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARÈNE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRÊTES
DU MAIRE



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE AU
NOM DE LA COMMUNE N° 39/2023

Dossier n° DP006 142 23 G 0011	Date de dépôt : 28/09/2023 Demandeur : Commune de Touët de l'Escarène Pour : Installation d'une unité extérieure d'une pompe à chaleur Adresse : 1 rue du Four 06440 TOUËT DE L'ESCARÈNE
---	---

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARÈNE,

Vu la déclaration préalable présentée le 28 septembre 2023 par Monsieur Noël ALBIN, représentant de la commune de Touët de l'Escarène, 1 rue du Four à Touët de l'Escarène – 06440 ;

Vu l'objet de la demande :

– Installation d'une unité extérieure d'une pompe à chaleur

Sur la parcelle cadastrée section C n°392 sise place du Tracoal à Touët de l'Escarène – 06440 ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARÈNE, le 29/09/2023


Le Maire

Noël ALBIN